

LES UNITÉS SYNDICALES

Cree school board

csb@pnordouest.com

CS Lac-Témiscamingue

cslt@pnordouest.com

CS de Rouyn-Noranda

csrn@pnordouest.com

CS Harricana

csh@pnordouest.com

CS de l'Or-et-des-Bois

csob@pnordoust.com

CS Lac-Abitibi

csla@pnordouest.com

VOTRE UNITÉ:



CONVENTION COLLECTIVE

Il est important de connaître vos droits et de consulter votre convention collective

<http://www.fppe.ca/vos-droits/conventions->

| | |
|---------------------------|-----|
| Assurances | 61 |
| Avancement d'échelon | 154 |
| Champ d'application | 8 |
| Congés chômés et payés | 174 |
| Congés sans traitement | 160 |
| Congés de maladie | 74 |
| Congés spéciaux | 161 |
| Contrat d'engagement | 35 |
| Droits parentaux | 86 |
| Frais de déplacements | 178 |
| Engagement | 34 |
| Expérience à l'engagement | 150 |
| Horaire de travail | 187 |
| Liste de priorité | 37 |
| Période d'essai | 34 |
| Perfectionnement | 180 |
| Permanence | 46 |
| Poste | 4 |
| Postes à combler | 32 |
| Rémunération | 114 |
| Statuts d'engagement | 38 |
| Temps supplémentaire | 188 |
| Vacances | 176 |

SPPMSNO
pres@pnordouest.com
sppmsno.com

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU MILIEU SCOLAIRE DU NORD-OUEST



Guide d'accueil à l'intention des
professionnelles et professionnels
des commissions scolaires du
Nord-Ouest.



STATUT D'EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

| | Régulier | Remplacement | Surnuméraire |
|---------------|-------------|--------------|--------------|
| Temps plein | + de 26,5 h | 35h | 35h |
| Temps partiel | - de 26,5 h | - de 35h | - de 35h |

PERMANENCE

La permanence est obtenue après deux (2) années complètes de service continu à la commission scolaire en tant que professionnelle régulière ou professionnel régulier à temps plein

ÉCHELONS SALARIAUX

L'échelon est attribué en fonction de l'expérience et de la scolarité acquise. L'avancement d'échelon se fait deux fois par année, en janvier et/ou en juillet. On augmente de deux échelons par année jusqu'au 9e échelon et d'un par année à partir du 10e.

Source: Guide d'accueil du syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie

ACTIVITÉS IMPORTANTES

Votre syndicat s'occupe du respect de votre convention collective et de la défense de vos droits. Voici les différentes instances et activités où il vous est possible de vous impliquer



CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque année en novembre, un congrès visant la formation des membres ainsi que l'assemblée générale pour nommer vos représentants régionaux et vous faire part d'informations régionales et nationales.

BUREAU EXÉCUTIF

Un comité de 3 personnes (présidence, vice-présidence, vice-présidence aux affaires financières) qui sont vos représentants à la FPPE (Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec) et à la CSQ.

ASSEMBLÉES D'UNITÉ

À différents moments au cours de l'année, votre unité locale tient des assemblées pour nommer vos représentants locaux et vous informer des éléments qui touchent votre travail

DÉLÉGUÉ OU DÉLÉGUÉE SYNDICAL

- Assure les droits du personnel professionnel
- Vous informe et vous consulte
- Vous assiste dans les situations de litige
- Enquête sur les situations problématiques

COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL

Pour chacune des commissions scolaires, un comité formé de trois ou quatre professionnels et d'un nombre équivalent de cadres tiennent des rencontres sur des éléments qui touchent la convention collective.

COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX

- Dans les commissions scolaires: comité santé et sécurité, comité EHDAA
- Au niveau régional: comité des jeunes, comité de la condition féminine.